

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mardi 09 Avril 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

Présents : MM. LASSOT – PALLOT - LEVITE – CAFFIERE - PETIT - THEVENOUX - ALEVEQUE.
Mmes ARNOUD - GEORGES – GABON – POTIGNON.

Absents excusés : MM. MARQUES - CHARLES. Mme GETENAY.

Annnonce d'un report d'ordre du jour du point n°1 :

- Opération pluriannuelle de dragage d'entretien – Canal latéral à la Loire et Canal de Roanne à Digoin.

Monsieur André PETIT a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35.

I – DEVIS ACHAT DE POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOM Sologne Bourbonnaise lui a signalé qu'il était urgent de remplacer certains poteaux incendie, plus particulièrement celui situé "Rue du Port", celui situé à l'angle de la "rue du Baud et de la rue des Bretons" et celui situé au "Consort". Monsieur le Maire rappelle l'importance du maintien en bon état de ces poteaux.

De ce fait, il donne lecture du devis du 14.03.2019 établi par le SIVOM Sologne Bourbonnaise.

Le devis s'élève à 3600.00 € TTC pour la fourniture et la pose des 3 poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ☞ **accepte et approuve** le devis d'un montant de 3 600.00 € TTC pour le remplacement et la pose des 3 poteaux incendie ;
- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à passer commande et à signer tous documents se rapportant à cet achat ;
- ☞ **dit** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2019 en investissement.

II – MAIRIE DE MARCIGNY (71) : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE POUR LE BUDGET 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la Mairie de MARCIGNY (71) a été reçu le 12.03.2019.

Ce courrier informe qu'une élève fréquentant le collège Jean Moulin de Marcigny depuis octobre 2018 est domiciliée à Chassenard et que si cette information est reconnue exacte, la commune de Marcigny sera en mesure de déterminer la participation de notre commune aux frais de fonctionnement du gymnase pour le budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, avec 11 voix contre :

- ☞ **s'oppose** au versement d'une telle participation en motivant cette décision par le fait que les enfants scolarisés en primaire sur la commune poursuivent normalement leur cursus scolaire au Collège Roger Semet de Digoin sans aucune contrepartie financière.

III – SYNDICAT REFUGE – FROURRIERE : RETRAIT DE 5 COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Refuge Fourrière de Gueugnon.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 Février 2019, les délégués ont été informés du retrait de 5 communes à compter de 22 février 2019, à savoir les communes de : Iguerande, Coublanc, Mailly, Saint Julien de Jonzy et Fleury la Montagne ; ces communes se retirant pour intégrer la SPA de Roanne, plus proche.

Ce retrait ayant été accepté lors de l'Assemblée Générale, chaque commune adhérente doit prendre une délibération pour le retrait de ces 5 communes à compter du 22 février 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

☞ **accepte et approuve** le retrait à compter du 22 février 2019 du Syndicat Refuge – Fourrière pour les communes d'Iguerande, de Coublanc, de Mailly, de Saint Julien de Jonzy et de Fleury la Montagne.

IV – OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES “EAU ET ASSAINISSEMENT” A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement, au 1er janvier 2020. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

Considérant qu'un transfert au 1^{er} janvier 2020 semble prématuré compte tenu de la complexité du transfert, il est donc proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement.

Le Conseil municipal de la commune de Chassenard :

- ☞ **s'oppose** au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Le Grand Charolais à compter du 1^{er} janvier 2020, et de reporter l'exercice de ces compétences au plus tard le 1^{er} janvier 2026 ;
- ☞ **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer les l'ensemble des documents y afférent.

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	870 454,00	(dont 706 955,00 de RAR)
Recettes :	870 454,00	(dont 98 550,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	744 021,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	744 021,00	(dont 0,00 de RAR)

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	52 680,00	(dont 28 000,00 de RAR)
Recettes :	52 680,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	45 223,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	45 223,00	(dont 0,00 de RAR)

COURRIERS / DIVERS :

- SIVOM Sologne Bourbonnaise : rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;
- Courrier d'un administré reçu le 05/04/2019 : attaque de nuisibles (3^{ème} courrier) : le Maire précise qu'il a tenté à plusieurs reprises de contacter le propriétaire, tentatives restées infructueuses.

FIN DE SEANCE : 22 h 05.

Le Maire,
Michel LASSOT.

